

Conciles, composés de nombreux évêques ; les saints Pères de l'Eglise, dont la sainteté, la science et la sagesse font autorité, même aux yeux des sectes protestantes ; les théologiens, qui ont passé la grande partie de leur vie à l'étude la plus réfléchie, et le reste de leur temps au saint tribunal, ce grand livre de la science du cœur et de toutes les misères humaines qui y tiennent domicile.

M. F., telle est ma cause avec ses témoignages. Eh bien ! où se trouve la contre-partie ? où sont les autorités qui lui sont favorables ? C'est bien simple ; voici toute la défense : " Je n'y vois pas de mal ! et il n'y a pas de péché ! " Et quels sont les auteurs, les savants renommés, les personnages d'expérience qui maintiennent cette morale ? Mais c'est bien plus simple encore ! C'est une jeune fille de seize ans, un jeune homme sans réflexion : ce sont les accusés et les coupables qui s'établissent eux-mêmes les juges, dans leur propre cause !

M. F., en face de ces deux opinions, avec des preuves aussi tranchées sur le sujet du débat, je serais en mesure de prédire la sentence. Mais je laisse la parole à mon auditoire, bien rassuré sur sa décision finale.

Je me contente de répondre par une comparaison bien familière. Messieurs les avocats les plus accrédités ont plaidé une cause criminelle. Les